

2022 DVD 13 Exploitation des lavatoires de la Ville de Paris. Avenant n°1 au contrat de concession d'occupation du domaine public avec 2Theloo.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs,

Par délibération 2015 DVD 26 en date des 29, 30 juin et 1er et 2 juillet 2015, le Conseil de Paris m'a autorisée à signer le contrat de concession d'occupation du domaine public pour l'exploitation de six lavatoires par la société SARIVO Point WC. Celui-ci a été signé le 7 juillet 2015 avec la société SARIVO Point WC, devenue 2Theloo, pour une durée de 10 ans.

Le contrat portant sur l'exploitation des lavatoires, toilettes publiques payantes essentiellement destinées à l'usage des touristes, a été fortement impacté : d'abord, par les attentats de 2015 et leurs conséquences sur la fréquentation touristique à Paris, puis par l'incendie de la cathédrale Notre-Dame en avril 2019 aboutissant à la fermeture durable des toilettes publiques exploitées sous le parvis de la cathédrale (4^e), qui ne pourront rouvrir qu'en 2022, et enfin par la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, qui a conduit à une baisse substantielle et durable de la fréquentation touristique à Paris et donc directement de la fréquentation des lavatoires exploités dans le cadre du contrat.

Pour des raisons extérieures aux parties, la société concessionnaire n'a donc pas été en mesure de poursuivre normalement son activité et n'a pas pu tirer tous les avantages usuels de l'occupation domaniale dont elle bénéficie au titre du contrat.

En outre, les perspectives de reprise d'activité s'avèrent compliquées dans le contexte sanitaire incertain actuel. Aussi après avoir engagé un dialogue avec le titulaire du contrat ayant confirmé sa situation financière problématique ne lui permettant pas de rentrer dans ses frais sur la durée prévue du contrat, la Ville de Paris a proposé d'un commun accord avec la société concessionnaire une prolongation dudit contrat de 36 mois ; prolongation qui permettra à la société concessionnaire d'assurer la mise en œuvre de la rénovation intérieure du site des lavatoires de la place de la Madeleine (8^e) de nature à remettre le site en état d'usage dans son aspect originel et à mettre en valeur son intérêt patrimonial, dans l'optique de son ouverture au public à la suite desdits travaux de rénovation. Il est entendu que préalablement, la Ville réalise les travaux permettant de garantir l'étanchéité du clos et couvert du site. Les travaux réalisés par le concessionnaire devront être conformes au Permis de Construire déposé par ses soins en décembre 2021 et tenir compte des attendus des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles en charge de la conservation des Monuments Historiques. L'ouverture au public du site après rénovation intérieure par le concessionnaire devra être effective au plus tard 6 mois après délivrance du Permis de Construire.

Par ailleurs, le concessionnaire assurera la poursuite de l'exploitation des autres sites déjà exploités dans le cadre du contrat (site Lamarck au pied de la basilique du Sacré-Cœur (18^e), site Ambassadeurs dans le jardin des Champs-Élysées (8^e) et site Etoile, place Charles de Gaulle (8^e) et reprendra l'exploitation du site des lavatories Notre-Dame dès que son ouverture au public aura été rendue possible compte-tenu du projet de restauration de la cathédrale Notre-Dame.

Par ailleurs, il est convenu que sont sortis du contrat les sites suivants (jamais exploités jusqu'à présent) :

- Joseph Bouvard (7^e) intégré à la structure d'un parc de stationnement ;
- Edmond Michelet (Paris Centre) intégré à un bâtiment d'habitation qui va être vendu à Paris-Habitat ;
- Tour Saint-Jacques (Paris Centre) structure isolée en sous-sol à proximité du square de la Tour qui va être transformée à usage de stockage.

Le présent avenant intègre la prise en compte du changement de dénomination sociale de la société titulaire du contrat, SARIVO Point WC, devenue 2theloo.

Par conséquent, je vous demande de m'autoriser à signer avec la société 2Theloo l'avenant n°1 au contrat de concession d'occupation du domaine public pour l'exploitation des lavatories.

Je vous prie Mesdames et Messieurs de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris